

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 24 novembre 2016

CDCPP-Bu(2016)19  
Point 4.1 de l'ordre du jour

BUREAU DU  
COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET  
DU PAYSAGE  
(CDCPP)

3<sup>ème</sup> PLATE-FORME D'ÉCHANGES DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR  
L'INCIDENCE DU NUMÉRIQUE SUR LA CULTURE  
Tallinn, 29-30 septembre 2016

Pour information et action

Note du Secrétariat  
établie par la  
Direction de la gouvernance démocratique  
Service des institutions et de la gouvernance démocratiques

---

*This document is public. It will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.  
Ce document est public. Il ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

## Introduction

Dans le cadre de la Présidence estonienne du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (mai-novembre 2016), le gouvernement estonien a accueilli la 3<sup>e</sup> Plateforme d'échanges du Conseil de l'Europe dédiée à l'incidence du numérique sur la culture, à Tallinn, les 29 et 30 septembre 2016. L'événement intitulé « Culture 4D : Digitalisation, Données, Disruptions, Diversité » a rassemblé quelque deux cents décideurs politiques, professionnels des médias, spécialistes de la culture et des arts, artistes, chercheurs, étudiants et représentants d'organisations de la société civile. Deux séances consécutives ont eu lieu au cours d'une journée et demie à l'Université de Tallinn. La Plateforme d'échanges avait pour objectif de stimuler des échanges fructueux et d'identifier (1) les enjeux et les possibilités des mégadonnées dans le domaine culturel et (2) des moyens de renforcer l'autonomie et de prendre part à la vie culturelle numérique, de surmonter les obstacles culturels et de remédier à la fracture numérique dans la société.

La courte vidéo qui a été produite sur la plateforme d'échanges apporte un éclairage dynamique quant à la nature de cet événement et met en lumière certains de ses moments forts.

Le site web de la conférence est disponible sur le site internet de l'Université de Tallinn ([www.tlu.ee/c4d](http://www.tlu.ee/c4d)) et lié au site internet du Conseil de l'Europe.

([www.http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/digitisation/Default\\_en.asp](http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/digitisation/Default_en.asp)).

## Résumé des débats

*Au cours de la première séance, la plateforme d'échanges a souligné en particulier que :*

- l'action stratégique à mener pour créer un marché commun des biens et services de la culture numérique doit être équilibrée par rapport à l'action menée pour que la culture devienne un outil utile à la construction de l'identité, au niveau national comme au niveau européen ;
- l'Europe a besoin d'un engagement plus fort de la part du secteur public pour mettre les mégadonnées culturelles au service du bien commun. De nouveaux cadres institutionnels, de nouvelles fonctions et des réseaux de coopération paneuropéens doivent être développés ;
- les institutions culturelles publiques doivent favoriser l'espace commun numérique, en travaillant avec le public au niveau du contenu mais aussi de la vision de l'avenir ;
- le public a le droit d'être impénétrable et de refuser que son comportement soit prédit par des algorithmes. Ce devrait être le nouveau but des politiques ;
- les bonnes pratiques devraient être partagées et des directrices établies afin de rendre les algorithmes de la médiation culturelle transparents pour les usagers ;

- il faut rendre la logique, le bien-fondé et les pratiques des échanges internationaux de données culturelles plus transparents, ainsi que la façon dont ils peuvent influencer sur la nature de l'information dominante et des services culturels ;
- les algorithmes utilisés pour créer des actualités automatiquement à partir de mégadonnées doivent être transparents pour l'ensemble de la société ;
- le filtrage de contenu effectué par les institutions publiques au moyen d'analyses des mégadonnées devrait s'employer en premier lieu à donner la possibilité aux publics de découvrir de nouveaux contenus. Il serait bon d'élaborer de bonnes pratiques à cet égard qui permettent aux gens de découvrir des contenus qu'ils aimeraient connaître mais dont ils ignorent encore l'existence ;
- les institutions publiques et privées qui gèrent les mégadonnées culturelles devraient être appelées à utiliser des normes ouvertes en la matière et à partager les mégadonnées. Les plateformes de médias sociaux dominants sont aussi des archives de données personnelles ; les utilisateurs doivent être consultés sur l'utilisation de leurs données et avoir plein accès à ces archives ;
- il faut rechercher des pratiques exemplaires concernant la façon dont les différents types d'institutions culturelles publiques et privées pourraient œuvrer ensemble dans l'intérêt général (partage d'API, données à des fins d'analyse scientifique).

*Au cours de la seconde séance, la plateforme d'échanges a souligné en particulier que :*

- le manque de compétences culturelles et de compétences numériques, qui sont deux types importants de compétences, peut créer des clivages. Il est impératif que l'enseignement de la culture des médias et de l'information et le renforcement des compétences numériques des citoyens s'accompagnent d'un renforcement des compétences culturelles ;
- la fracture numérique a aussi une incidence sur les jeunes : un simple accès au contenu ne suffit pas si l'on n'a pas les compétences nécessaires dans le domaine numérique. Le traitement et l'analyse d'informations essentielles et l'épanouissement personnel créatif dans le nouvel environnement des médias doivent devenir l'objectif de tous les utilisateurs d'internet. Il faut développer un nouveau paradigme d'enseignement et d'apprentissage sur la promotion des compétences techniques informatiques uniquement en combinaison avec le développement de la pensée critique afin de donner les moyens aux utilisateurs de surmonter les difficultés que posent les tendances actuelles en matière technologique, socioéconomique et politique. L'éducation essentielle à internet doit être incorporée par conséquent dans les programmes d'éducation aux médias et à l'information ;
- la promotion d'une culture de la pensée critique est essentielle et peut être stimulée énergiquement par une formation à la créativité, qui passe notamment par l'éducation non formelle ;

- l'ère du numérique offre des possibilités inédites d'inclusion des minorités, des nouveaux arrivants, des immigrés et des réfugiés, mais aussi de développement des relations interculturelles. Il est à noter que les projets d'envergure visant un impact durable devraient inclure ces groupes cibles déjà au stade de la conception et de la planification des activités ;
- la représentation dans les médias perpétue souvent les stéréotypes et renforce l'image de soi – qu'elle soit positive ou négative –, sachant que les informations fiables sur les minorités, les nouveaux arrivants, les réfugiés et les immigrés restent rares. Les initiatives numériques, associées aux initiatives éducatives, peuvent contrebalancer cela. L'éducation aux médias et à l'information peut aussi servir à lutter contre la radicalisation, à repérer la propagande et à déconstruire les théories du complot tout en mettant à disposition des outils pour discréditer les stéréotypes (portant sur le sexe et le genre, les immigrés et les minorités) ;
- des moyens numériques devraient être déployés à grande échelle pour faire mieux connaître les identités et le patrimoine culturels et pour permettre aux histoires d'être racontées. Les applications peuvent servir à la médiation interculturelle. Il faut exploiter pleinement les outils numériques capables de mettre tous les citoyens en responsabilité, de dépasser les barrières culturelles et de contribuer à l'inclusion sociale ;
- le numérique est aussi source de perturbations dans l'action culturelle et la carrière professionnelle, à l'heure où la mondialisation et le cloisonnement se font sentir simultanément. Les partenariats entre artistes et entreprises sont des éléments essentiels de la culture et de la créativité, mais ne sont pas sans risques dans la mesure où les nouvelles professions et conditions de la production culturelle numérique ne correspondent plus nécessairement aux cadres juridiques et stratégiques en place. D'un côté, les petites entreprises ne parviennent pas à représenter leurs intérêts, de l'autre, les grandes entreprises résistent à certains types de réglementation. Une action s'impose pour déterminer comment protéger les travailleurs qui sont aussi acteurs de la chaîne de valeur mondiale des secteurs créatifs du numérique ;
- l'élaboration d'une Charte européenne sur l'internet des citoyens, qui tiendrait compte des observations de la Plateforme d'échanges du Conseil de l'Europe dédiée à l'incidence du numérique sur la culture et d'autres matériels pertinents étayant la recommandation CM/Rec (2016)2 sur l'internet des citoyens, présenterait un intérêt à cet égard. Il conviendrait d'étudier la faisabilité d'un tel document.

### Prochaines étapes

Il serait judicieux d'analyser plus en détail la richesse d'idées et de propositions qui se sont dégagées de la plateforme, en mettant à contribution un petit groupe de travail d'experts (composition à déterminer). Il est encore possible d'organiser une réunion début décembre, présidée éventuellement par le président du CDCPP.

Le groupe pourrait faire des propositions à soumettre à l'examen du Bureau (par consultations écrites ou à sa prochaine réunion) en vue de l'élaboration de lignes directrices qui pourraient être présentées de façon concise dans une recommandation du Comité des Ministres.

Le Secrétariat pourrait étudier également la possibilité d'établir une Charte européenne sur l'internet des citoyens. Des consultations interservices seraient nécessaires avant de prendre toute décision sur le sujet.

#### Action requise

Le Bureau est invité :

- à noter que la 3<sup>e</sup> Plateforme d'échanges du Conseil de l'Europe dédiée à l'incidence du numérique sur la culture s'est tenue avec succès à Tallinn les 29 et 30 septembre 2016 et à remercier les autorités estoniennes d'avoir accueilli l'événement dans le cadre de la Présidence estonienne du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe ;
- à convenir de la création d'un groupe de travail (et de sa composition) chargé d'élaborer des lignes directrices ;
- à demander au Secrétariat d'étudier plus avant l'intérêt et les possibilités d'établir une Charte du Conseil de l'Europe sur l'internet des citoyens.